

Des dizaines de lacs touchés par une « plante zombie »



Benoît Huet, président de l'Association des propriétaires du lac Quenouille, retire un plant de myriophylle du fond de l'eau. Très fragile, la plante se décompose dès qu'on la touche. Ses fragments forment des boutures qui donnent naissance à d'autres plantes.

PHOTO MARCO CAMPANOZZI, LA PRESSE



TRISTAN PÉLOQUIN
La Presse

[Suivre](#)

Au moins 40 lacs des Laurentides, et des dizaines d'autres en Estrie, en Outaouais et dans Lanaudière, sont maintenant aux prises avec un problème de myriophylle à épi, plante aquatique « zombie » envahissante qui se multiplie de façon exponentielle lorsqu'on la coupe.

« Parmi ces 40 lacs, il y en a qui sont très sévèrement frappés. Un grand pourcentage de leur superficie est touchée. Ça progresse très vite, et c'est une menace pour l'économie touristique de la région », admet le député fédéral de Laurentides-Labelle, David Graham. De 20 à 30 circonscriptions canadiennes sont aux prises avec le même problème.

« Ça fait longtemps qu'on le dit : pour les Laurentides, c'est un problème qui devrait beaucoup plus nous inquiéter que les algues bleu-vert. Le myriophylle a beaucoup plus d'impacts d'usage sur nos lacs. C'est très préoccupant », lance pour sa part la biologiste Mélissa Laniel, qui surveille la situation pour le Conseil régional de l'environnement (CRE) des Laurentides.

ma.PRESSE

[Ajouter](#)

PARTAGE

[Partager 785](#)

[Tweeter](#)

[G+](#)



DU MÊME AUTEUR

[Cannabis et infirmières sexy: le producteur Tilray coupe les ponts avec Namaste](#)

[Recrutement de clients: Québec enquêtera sur l'«Amazon de la marijuana»](#)

[Cannabis au volant: la Cour du Québec critique sévèrement la SQ](#)

Introduit en Amérique du Nord il y a quelques années, le myriophylle à épi, plante exotique envahissante provenant d'Europe ou d'Asie, se reproduit par bouture plutôt que par germination. Il suffit de le toucher avec une hélice de bateau ou une pagaie de canoë pour que d'autres plants s'enracinent au fond du lac. Rapidement, des herbiers gigantesques de myriophylle prolifèrent et étouffent le reste de la flore aquatique des berges.

Cannabis: l'armée canadienne encadrera la consommation de ses troupes

2600 \$ de frais pour contester une amende de... 100 \$

« En 2012, on a recensé une centaine de plantes dans notre lac. Aujourd'hui, elles couvrent plus de 50 000 mètres carrés. »

- Sylvain Gagnon, administrateur de l'Association des propriétaires du lac Quenouille

Au lac à la Truite, à Sainte-Agathe-des-Monts, le problème de myriophylle est devenu si sérieux que des résidents se sont regroupés pour contester leur évaluation foncière devant le Tribunal administratif du Québec, affirmant que la valeur de leur maison est durement touchée par le problème. En réaction, la municipalité a demandé l'aide du Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités.

« L'issue du litige aura une incidence au niveau provincial, puisque le myriophylle à épi est une plante aquatique envahissante touchant plusieurs lacs dans la province de Québec », souligne la municipalité dans une motion qu'elle a adoptée en mars.

« Beaucoup de gens ne veulent pas que leur lac se retrouve dans une liste de cours d'eau touchés. Ça peut représenter une perte de 20 % de la valeur résidentielle, selon certaines études », explique M^{me} Laniel.

QUERELLES POLITIQUES

Un des seuls remèdes contre le myriophylle consiste à installer de la toile de jute dans le fond des lacs pour étouffer le myriophylle en lui coupant la lumière. En l'espace de deux ou trois ans, la toile se décompose, laissant renaître la flore. La technique a fait ses preuves au lac Pemichangan, en Outaouais, mais reste extrêmement controversée en raison de son coût élevé.

Le lac Quenouille est l'un des trois endroits au Québec où le ministère de l'Environnement a permis l'utilisation de cette technique.

« Il y a beaucoup de chicane politique dans ce dossier », affirme Sylvain Gagnon.

Même si son organisation a obtenu toutes les autorisations nécessaires pour entreprendre les travaux - qui coûteront au bas mot 120 000 \$ -, M. Gagnon dit craindre d'être bloqué devant les tribunaux par le maire de Val-des-Lacs, Jean Delisle, qui s'oppose au projet, entre autres parce qu'une taxe de secteur pourrait être imposée aux riverains pour le financer.

« Ces riverains veulent dépenser 120 000 \$, minimum, pour mettre des patentes qui n'ont pas d'allure dans le fond des lacs, alors qu'on n'a pratiquement aucune preuve de leur efficacité. Moi, je n'embarque pas là-dedans », lance le maire Delisle. Selon lui, le problème du myriophylle risque de toute façon de se résorber de lui-même depuis que le nombre d'embarcations motorisées a été diminué de 50 % sur le lac Quenouille ces dernières années.

« La clé du succès, c'est le nombre de bateaux. »

- Jean Delisle, maire de Val-des-Lacs

PROBLÈMES ADMINISTRATIFS

Pour les tenants de la toile de jute, des problèmes administratifs rendent aussi la lutte difficile. « Nous faisons face à beaucoup de problèmes bureaucratiques », confie Rob Perrins, cofondateur de Block-Aid, une entreprise qui a créé une barge spéciale qui déroule des rouleaux de jute au fond des lacs pour combattre le myriophylle.

L'entreprise dit avoir été contactée par une quinzaine d'associations de lacs québécois qui ont réclamé ses services. Le ministère de l'Environnement, qui délivre les certificats d'autorisation au compte-gouttes, refuse que la toile soit maintenue au fond du lac avec des sacs de sable. Les fonctionnaires imposent plutôt des blocs de béton, qui doivent être déposés à l'aide de chaloupes.

« Ça empêche l'automatisation du processus, et ça augmente considérablement les coûts, dit-il. C'est absurde, parce qu'ils justifient l'interdiction des sacs de sable en disant que ça peut nuire à l'habitat des poissons, alors que nous cherchons justement à rétablir cet habitat en éliminant le myriophylle. »

« Certains fonctionnaires semblent comprendre qu'il y a urgence d'agir, mais personne n'ose mettre sa tête sur le billot », ajoute M. Perrins.

Le député David Graham reconnaît que le problème est largement politique : « Avec les lacs, on est confrontés à une drôle de division des pouvoirs. Les berges sont de juridiction municipale, la navigation est fédérale, le fond de l'eau est provincial. Dès qu'il y a un désaccord, rien ne se passe », dit-il.

Les coûts importants du traitement à la toile de jute posent aussi un immense problème. « C'est très, très cher, pour une solution qui risque d'être seulement temporaire. S'il faut recommencer tous les trois ans, ça devient prohibitif », estime le député.

UN REGISTRE

Pour lui, la solution est donc d'abord et avant tout dans la prévention. Son bureau a embauché pour l'été neuf personnes qui sillonnent les lacs de la circonscription pour remettre des dépliants et expliquer aux plaisanciers à quel point le myriophylle se propage facilement.

Le CRE a aussi formé une centaine de bénévoles pour qu'ils reconnaissent la plante aquatique, « dans une optique de faire un suivi de son évolution », explique M^{me} Laniel.

De plus en plus de municipalités instaurent également des programmes de nettoyage obligatoire des embarcations et des remorques avant la mise à l'eau. « Les gens ont tendance à croire que le myriophylle est propagé par les bateaux à moteur, mais un kayak, un canoë ou un pédalo peuvent faire des ravages encore pires puisqu'ils naviguent beaucoup en eaux peu profondes, où se trouvent les grandes concentrations de myriophylle », souligne le président de l'Association des propriétaires du lac Quenouille, Benoit Huet.

« Les gens doivent aussi savoir que s'ils aperçoivent une talle de myriophylle en face de leur chalet, la pire chose qu'ils puissent faire, c'est l'arracher. Laissez-la tranquille et appelez notre association, c'est le mieux que vous puissiez faire », suggère-t-il.